

FORMULAIRE DE CANDIDATURE - BRUXELLES

Ce formulaire ne constitue pas un contrat de bail et n'engage en rien le candidat locataire, l'agence et/ou le bailleur.
Il détermine les informations ainsi que les justificatifs qu'un bailleur est autorisé à requérir du candidat preneur*.

*conformément à l'article 32 du Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité.

Etape 1 - Avant la visite du bien :

- **Adresse du bien concerné :**

- **Le/La/Les candidat.e.s** (suivant le cas) :

Renseignements :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Tel. ou E-mail :

Etape 2 - Suite à la visite du bien et à l'appui de la candidature :

- **Le nombre de personnes qui composent le ménage :** **personne(s)**
- **Montant des ressources financières ou son estimation :** **€**
(En ce compris les allocations familiales et rentes alimentaires.)
→ **Joindre les justificatifs, AU CHOIX DU LOCATAIRE**, comme par exemple : fiche de salaire, avis d'imposition, preuves de revenus de remplacement, attestation de solvabilité de la banque, extraits de compte,...

Etape 3 - Si votre candidature est retenue

Les informations suivantes vous seront demandées en vue de la rédaction et de la conclusion du contrat de bail:

- **Tout document permettant d'attester l'identité du preneur et sa capacité de contracter**
- **Etat civil :** marié.e.s cohabitant.e.s légaux.les

Fait à

, le

Signature du ou des candidat.e.s locataire.s

RGPD : Dans certains cas et afin de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données¹, une information relative au(x) traitement(s) de données à caractère personnel est obligatoire. Le bailleur met à la disposition du candidat-locataire cette information sous format numérique sur son site internet : ou en format papier².

1 Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

2 Pour plus d'informations, consultez le site de l'Autorité de protection des données www.autoriteprotectiondonnees.be.